

Rénovation et extension de la demi-pension du collège de Coat Mez à Daoulas

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

2026DBSGDPCOATMEZTX

Date limite de remise des plis

06 /11 / 2026 à 12 heures

1. OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Conseil départemental du Finistère
DIRECTION DES BÂTIMENTS ET DES SERVICES GÉNÉRAUX
Représentant : Maël de Calan président du Conseil départemental
Adresse : Conseil départemental du Finistère
CS29029
32 Boulevard Dupleix
29196 Quimper Cedex

Adresse du profil d'acheteur : <https://marches.megalis.bretagne.bzh>.

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Rénovation et extension de la demi-pension du collège de Coat Mez à Daoulas**

■ Caractéristiques principales du contrat :

Objet du contrat	Rénovation et extension de la demi-pension du collège de Coat Mez à Daoulas
Acheteur	Conseil départemental du Finistère
Type de contrat	Marché de travaux passé en Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique)
Structure	15 lots
Lieu d'exécution	Collège de Coat Mez - Keranguen - 29460 DAOULAS
Durée	30 Mois (y compris période de préparation)
Développement durable	Clause sociale - Clause environnementale
Pénalités de retard	Selon barèmes
Variation des prix	Révisables (formule)
Nature des prix	Prix forfaitaires

■ Allotissement :

La consultation est décomposée en 15 lots :

Lot	Objet	Code CPV
1	Démolition – Désamiantage (MAPA Travaux)	45111100-9 - Travaux de démolition 45262660-5 - Travaux de désamiantage
2	Terrassements - VRD - Espaces Verts (MAPA Travaux)	45112500-0 - Travaux de terrassement
3	Gros œuvre (MAPA Travaux)	45223220-4 - Travaux de gros oeuvre
4	Charpente - Murs ossature bois – Bardage (MAPA Travaux)	45420000-7 - Travaux de menuiserie et de charpenterie

Lot	Objet	Code CPV
5	Etanchéité – Couverture (MAPA Travaux)	45261210-9 - Travaux de couverture
6	Métallerie (MAPA Travaux)	45421140-7 - Pose de menuiseries métalliques, excepté portes et fenêtres
7	Menuiseries extérieures (MAPA Travaux)	45421000-4 - Travaux de menuiserie
8	Doublage - Cloisons – Plafonds (MAPA Travaux)	45421152-4 - Installation de cloisons 45421146-9 - Mise en place de plafonds suspendus
9	Cloisons isothermes - portes isothermes (MAPA Travaux)	45421141-4 - Travaux de cloisonnement 45321000-3 - vaux de cloisonnement 45321000-3 Travaux d'isolation thermique
10	Menuiseries intérieures (MAPA Travaux)	45421000-4 - Travaux de menuiserie
11	Revêtement de sol – Faïences (MAPA Travaux)	45432100-5 - Travaux de pose de revêtements de sols
12	Peinture (MAPA Travaux)	45442100-8 - Travaux de peinture
13	Chauffage - Ventilation - Plomberie/Sanitaire (MAPA Travaux)	45331000-6 - Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation 45332400-7 - Travaux d'installation d'appareils sanitaires
14	Electricité (MAPA Travaux)	45311200-2 - Travaux d'installations électriques
15	Cuisine (MAPA Travaux)	45421151-7 - Installation de cuisines équipées

■ Clause sociale :

Le SPASER (Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables) du département du Finistère prévoit d'élargir l'application des clauses et critères inclusifs dans le cadre de ses marchés.

Cette consultation conformément aux dispositions mentionnées à l'article 6 du CCAP portant sur le développement durable, comporte au moins l'une des dispositions suivantes :

- une clause sociale en faveur de l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi, dont les modalités sont précisées le cas échéant au CCP29 joint au dossier de consultation,

- une considération sociale autre que l'insertion professionnelle, dont les modalités sont spécifiées au CCAP.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

- Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

■ Déroulé de la procédure :

	Publication de la consultation
	Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat
	Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs
	Analyse des offres, négociation, demandes de précisions éventuelles
	Classement des offres et attribution du contrat
	Information des candidats non retenus
	Signature et notification du contrat

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://marches.megalis.bretagne.bzh> sous la référence **n°2026DBSGDPCOATMEZTX**.
Les entreprises ne sont pas tenues de s'authentifier sur le site mais il est conseillé d'indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

■ Dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- AAPC
- Présent Règlement de la consultation
- Acte d'engagement (par lots)
- CCAP : Cahier des clauses administratives particulières
- Modèles d'attestation de visite obligatoire (tous les lots)
- DPGF : Décomposition du prix global et forfaitaire (spécifique à chaque lot)
- CCP 29 relatif à l'insertion professionnelle
- Dossier technique :
 - CCTP : Cahier des clauses techniques particulières et annexes
 - Plans
 - Planning prévisionnel
 - Annexes techniques

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ Réponse et groupement :

Aucune forme de groupement n'est imposée. En cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire.

■ Visite des lieux ou consultation sur place de documents :

Les candidats doivent obligatoirement effectuer une visite des lieux d'exécution du marché

- Personne à contacter :

L'architecte en charge du suivi du projet : Mme Baz Véronique :

A mettre en copie des échanges par email : M Dantel Romain :

romain.dantel@finistere.fr – 02 98 76 64 01

Les visites à l'improviste ne sont pas autorisées. Une attestation de visite sera remise par l'acheteur.

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 120 Jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ **Variantes :**

Les variantes à l'initiative des candidats sont autorisées dans les conditions suivantes :

Lot concerné	Variante autorisée		Type de solution	Exigences minimales
Lot 2	Cheminement piéton en béton drainant	A l'initiative de l'entreprise soumissionnaire (variante facultative)	Alternative à la solution de base	Les variantes proposées sont sans incidence sur les autres lots de la consultation
Lot 10	Portes en stratifié compact			
Lot 10	Cloisons en stratifié compact			
Lot 12	Revêtement mural type MURASPEC			

La réponse à la solution de base est obligatoire. Le candidat doit remettre une proposition pour la solution de base même s'il propose une variante autorisée.

Chaque variante doit faire l'objet d'une annexe à l'acte d'engagement ou d'un acte d'engagement distinct. Les candidats doivent détailler la spécification et les répercussions financières de chaque variante présentée.

■ **Prestations supplémentaires Eventuelles (PSE) :**

Lot concerné	PSE	Informations complémentaires
Lot 2	Tranchées pour liaison chaufferie / futur gymnase	Type de solution : Supplémentaire à la solution de base
Lot 3	Regard de pénétration des réseaux vers le futur gymnase	Type de solution : Supplémentaire à la solution de base
Lot 5	Peinture anti-chaueur Cool Roof	Type de solution : Supplémentaire à la solution de base
Lot 5	Ouvrant motorisé intégré à la verrière	Type de solution : Supplémentaire à la solution de base

Le choix de souscrire ou non aux PSE relève de l'appréciation du pouvoir adjudicateur.

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://marches.megalis.bretagne.bzh> .

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire.

En cas de signature électronique, le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI).

A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation. Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et **signer les documents au format PAdES exclusivement**.

■ **Contenu des plis :**

A l'appui de leur **candidature**, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie) en l'absence de DUME
Lettre de candidature (DC1)	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie), en l'absence de DUME
Moyens humains	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
Moyens techniques	Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature
Qualifications professionnelles	Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation)
Références Travaux	Liste des travaux exécutés (5 dernières années) avec attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, montant, époque, lieu d'exécution et précision s'ils ont été faits selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre, en plus de l'annexe à l'acte d'engagement :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'**offre** des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	Acte d'engagement et son annexe insertion complétée le cas échéant
Attestation de visite	Attestation de visite
DPGF	Décomposition du prix global et forfaitaire (au format excel et pdf) (tous lots)
Mémoire technique	Le mémoire technique sera limité à 40 pages, hors annexes (fiches techniques, CV...). Toute page au-delà de cette limite ne sera pas prise en compte. Ce mémoire comprendra : - Une note méthodologique décrivant l'organisation de l'équipe affectée à l'opération et décrivant son approche du chantier (schéma d'organisation, phasage...). Cette partie sera structurée en 2 axes : - Une description de l'organisation de l'équipe affectée et déployée pour l'opération : -Moyens humains affectés à l'opération (en étude et en travaux). Produire les CV et/ou expériences. -Effectif moyen affecté sur le chantier pour l'opération - Une note sur les indications concernant les procédés d'exécution envisagés (méthode d'exécution), les moyens matériels qui seront utilisés, précision phase par phase des interventions types, origine des matériaux utilisés (nature, qualité et provenance), moyens garantissant la qualité technique d'intervention, les analyse des lieux, traitement de la coactivité avec les autres lots, les principales mesures prévues pour assurer la sécurité et l'hygiène sur le chantier, et de la démarche chantier propre, ainsi que tous renseignements utiles complémentaire que l'entreprise souhaite indiquer. La méthodologie devra prendre en compte la durée de garantie de parfait achèvement. - Un planning prévisionnel de réalisation : Le planning doit comporter un programme d'exécution des ouvrages, indiquant la durée prévisionnelle des différentes phases du chantier présentant les sous détails de tâches correspondant aux travaux à réaliser (par type de prestation, par phase ou zone d'intervention présentation des délais de fabrication, d'approvisionnements, de mise en œuvre et pose...) ainsi que les possibilités d'optimisations envisageables et réalistes en prenant en compte des contraintes des autres corps d'état. - Une description des matériels et matériaux mis en œuvre (facultatif pour les lots 1 et 2) : Les entreprises remettront à l'appui de leur offre toutes les fiches techniques des produits spécifiques et des matériaux qu'elles comptent utiliser ainsi qu'un détail sur les techniques de réalisation proposées et notamment celles spécifiquement requises aux CCTP de chaque lot. Les indications concernant la provenance des principales fournitures, et, éventuellement les références des fournisseurs correspondants devront être fournis. - Une description des mesures prises en matière de protection de l'environnement : La note indiquera les principales mesures de développement durable prévues sur le chantier : - Gestion et recyclage des déchets, notamment pour le recyclage des matériaux type verre aluminium - Economies des ressources et des énergies, - Limitation des nuisances - Réemploi sur proposition du candidat - Pour les lots concernés (13, 14, et 15) une description de l'organisation du service après-vente et assistance technique dans le cadre de la garantie La note décrira les conditions de mise en œuvre et les délais d'intervention du service

Document	Descriptif
	après-vente et de l'assistance technique pendant l'année de parfait achèvement ainsi que pendant la période couverte par la Garantie de Bon Fonctionnement pour les équipements concernés (2 ans). Le mémoire inclura aussi toutes justifications et observations que l'entrepreneur jugera nécessaire.
Calendrier prévisionnel d'exécution	Le calendrier prévisionnel d'exécution spécifiant les tâches décrites au CCTP

■ Remise des offres électroniques :

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage, la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

■ Mentions concernant le dépôt d'une copie de sauvegarde :

Les entreprises peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leurs plis remis par voie électronique, sur support papier ou sur support physique électronique.

Ce pli fermé, doit mentionner obligatoirement **la mention « copie de sauvegarde »**, ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Cette copie transmise sous pli cacheté par voie postale ou déposée contre récépissé, doit parvenir avant la date limite de remise des plis conformément aux modalités de transmission prévues ci-après.

L'enveloppe extérieure devra porter la mention suivante :

**« Rénovation et extension de la demi-pension du collège de Coat Mez à Daoulas - N° de lot en cas d'allotissement
COPIE DE SAUVEGARDE – NE PAS OUVRIR »**

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

4. JUGEMENTS DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de sélection des candidats :

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

Critère	Complément
Garanties professionnelles et financières	Garanties professionnelles et financières

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Lots n°1, 2

Critère	Complément
1. Prix (50 %)	Prix sur appréciation du montant global de la DPGF
2. Valeur technique (50 %) - Organisation de l'équipe affectée à l'opération (25 %) - Mesures prises en matière de protection de l'environnement (10 %) - Pertinence du planning prévisionnel (15 %)	La valeur technique de la proposition sera appréciée au regard du mémoire technique remis à l'appui de l'offre

Lots n°3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12

Critère	Complément
1. Prix (50 %)	Prix sur appréciation du montant global de la DPGF
2. Valeur technique (50 %) - Qualité des matériels et des matériaux (15 %) - Organisation de l'équipe affectée à l'opération (15 %) - Mesures prise en matière de protection de l'environnement (10 %) - Pertinence du planning prévisionnel (10 %)	La valeur technique de la proposition sera appréciée au regard du mémoire technique remis à l'appui de l'offre

Lot n°13, 14, 15 - Chauffage - Ventilation - Plomberie/Sanitaire :

Critère	Complément
1. Prix (50 %)	Prix sur appréciation du montant global de la DPGF
2. Valeur technique (50 %) - Qualité des matériels et matériaux (10 %) - Organisation de l'équipe affectée à l'opération (15 %) - Mesures prises en matière de protection de l'environnement (10 %)	La valeur technique de la proposition sera appréciée au regard du mémoire technique et des fiches techniques remis à l'appui de l'offre

Critère	Complément
- Pertinence du planning prévisionnel (10 %) - Service après-vente et assistance technique dans le cadre de la garantie (5 %)	

Discordance des prix : Marché à prix forfaitaire

Le prix global et forfaitaire est détaillé au moyen d'une décomposition qui en indique les éléments constitutifs. Le prix global de l'offre indiqué dans la décomposition du prix global forfaitaire sera le montant pris en compte pour la comparaison des offres et aura valeur contractuelle.

Toutefois, en cas d'erreur matérielle incontestable sur le calcul de ce montant total, le prix global forfaitaire pourra être modifié sous réserve de l'accord du candidat.

C'est le montant ainsi rectifié qui sera pris en considération pour le jugement de l'offre et pour la signature du marché si le candidat est retenu.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

■ Négociations :

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec l'ensemble des candidats à l'issue de l'analyse des offres initiales. Les candidats en seront avisés par écrit. Les négociations se dérouleront en autant de tours que nécessaire.

Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites de manière dématérialisée sur le profil acheteur exclusivement. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

■ **Justificatifs à fournir par l'attributaire :**

Avant notification du contrat, l'attributaire doit fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement signé au format Pades	Acte d'engagement signé au format Pades et son annexe insertion (le cas échéant)
Attestation d'assurance	Responsabilité civile professionnelle, assurance décennale
Attestation d'emploi ou non emploi de salariés étrangers	Attestation d'emploi ou non emploi de salariés étrangers
Attestation sur l'honneur	Une attestation déclarant sur l'honneur que vous n'entrez dans aucun des cas d'exclusion de la procédure de passation prévu aux articles L.2141-1 et aux 1° et 3° de l'article L.2141-4 du Code de la Commande Publique
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Certificat des cotisations légales de congés	Un certificat attestant que vous vous acquittez du versement régulier des cotisations légales de congés payés et de chômage intempérie délivré par les caisses qui assurent ce service
Formulaire d'habilitation du mandataire	En cas de groupement, un formulaire d'habilitation du mandataire dûment complété et signé électroniquement par chaque cotraitant désigné dans l'offre
Liste nominative des salariés étrangers hors UE	Si vous avez embauché des salariés étrangers hors UE, hors ressortissants des autres Etats parties à l'accord sur l'Espace économique européen (Islande, Liechtenstein et Norvège) et hors ressortissants de la Confédération Helvétique, la liste nominative de ces salariés en application de l'article D.8254-2 du code du travail. Cette liste devra indiquer la nationalité, la date d'embauche, le type et le numéro du titre d'autorisation de travail. Ou une attestation de non-emploi de salariés étrangers
Pouvoir de la personne habilitée	Pouvoir de la personne habilitée
Procès-verbal de la réunion du comité	Dans le cas où votre entreprise emploie au moins 50 salariés : le procès-verbal de la réunion du comité consacrée à l'examen du rapport annuel relatif à la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail de votre entreprise, ainsi que du programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail conformément aux dispositions de du dernier alinéa de l'article L2312-27 du Code du Travail
Redressement judiciaire	Le cas échéant, la copie du ou des jugements prononcés si vous êtes en redressement judiciaire (ou une procédure équivalente régie par un droit étranger)
RIB	RIB

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats transmettront leurs questions au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres, via le profil acheteur.

■ **Voies et délais de recours**

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;

- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tam et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours doivent être adressés à :

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industriel et commercial. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur dont l'adresse mail est la suivante : donneespersonnelles@finistere.fr ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.



Documents et liens utiles :

[Code de la commande publique \(legifrance\)](#)
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
[Médiateur des entreprises](#)
[CCAG Travaux du 30 mars 2021](#)